



# Déclaration de performance extra-financière et informations relatives à la Taxonomie Verte Européenne

*Exercice au 30 juin 2023*

## Table des matières

1.	Préambule .....	3
2.	Modèle d'affaires .....	4
2.1.	Activité et modèle d'affaires .....	4
2.2.	Clients et marchés .....	5
2.3.	PSAD .....	5
2.4.	MAD .....	6
2.5.	Création de valeur.....	7
2.6.	Tendances et perspectives.....	7
3.	Démarche de matérialité.....	8
3.1.	Identification des enjeux, les piliers de la stratégie RSE .....	8
3.2.	Analyse des risques et enjeux .....	9
3.3.	Definition des enjeux .....	10
4.	Politiques mise en oeuvre .....	12
5.	Synthèse des indicateurs retenus et périmètre.....	23
6.	Autres engagements du Groupe.....	24
6.1.	Lutte contre l'évasion fiscale.....	24
6.2.	Partenariats et mécénat.....	24
6.3.	Adaptation aux conséquences du changement climatique.....	24
7.	Informations relatives à la taxonomie verte .....	25
7.1.	Contexte et cohérence.....	25
7.2.	Résultats sur l'exercice 2022-2023 .....	26
7.2.1.	Analyse de l'éligibilité.....	26
7.2.2.	Analyse de l'alignement .....	27
7.3.	Perspectives .....	29
7.4.	Informations quantitatives relatives à la taxonomie .....	29
7.4.1.	Chiffre d'affaires .....	29
7.4.2.	CapEx .....	29
7.4.3.	OpEx.....	29
8.	Informations Art. R225-105 et Grille de concordance .....	30
9.	Méthodologie de diagnostic .....	31
10.	Indicateurs.....	33
11.	Attestation de verification.....	36

## 1. PREAMBULE

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) répond aux obligations légales françaises et européennes, et aux engagements volontaires du Groupe Bastide en matière de reporting sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en suivant des référentiels internationaux tels que la GRI et en conformité avec les standards utilisés en matière d'analyse extra-financière ou ESG (Environnement, Social, Gouvernance) par les investisseurs et actionnaires.

Cette DPEF, élaborée selon la règle du « comply or explain », vise à présenter comment le Groupe Bastide intègre les conséquences sociales et environnementales dans ses activités et quelles sont les réponses qu'il apporte aux principaux enjeux que sa Gouvernance a identifiés.

Cette démarche traduit la volonté renforcée de placer au premier rang des enjeux du Groupe les sujets ESG : l'intégration d'attributions spécifiques à un Comité dédié aux affaires ESG et éthiques a formellement renforcé les initiatives entreprises en 2020 où le Groupe avait réalisé son premier diagnostic ESG avec l'aide du cabinet PriceWaterhouseCoopers (Pwc). Le Comité a notamment étudié les options permettant de mieux valoriser la stratégie RSE/ESG du Groupe et d'asseoir la contribution de ces processus à la durabilité des résultats obtenus. Les membres de Comité ad-hoc sont ainsi régulièrement tenus informés de l'avancement des projets et rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration.

Ce document, qui vise aussi à traduire l'ensemble des initiatives et orientations au-delà du simple cadre réglementaire, est constitué des thématiques suivantes :

- La présentation de nos activités, de nos modèles d'affaires, les composantes de la création de valeur ;
- Les facteurs de risques hiérarchisés sont examinés dans deuxième section du document où les risques extra-financiers sont abordés sous forme d'enjeux RSE confrontés aux attentes des parties prenantes ;
- Les réponses apportées par la Gouvernance du Groupe pour chacune de ces thématiques est présentée dans la troisième partie du document ;
- La méthodologie, le périmètre et les processus en place pour le reporting RSE et la DPEF, ainsi que la Gouvernance de ces sujets extra-financiers sont explicités dans une section ad-hoc.

En conformité avec la réglementation française et européenne, l'attestation de vérification par des auditeurs externes est incluse à la fin de ce document.

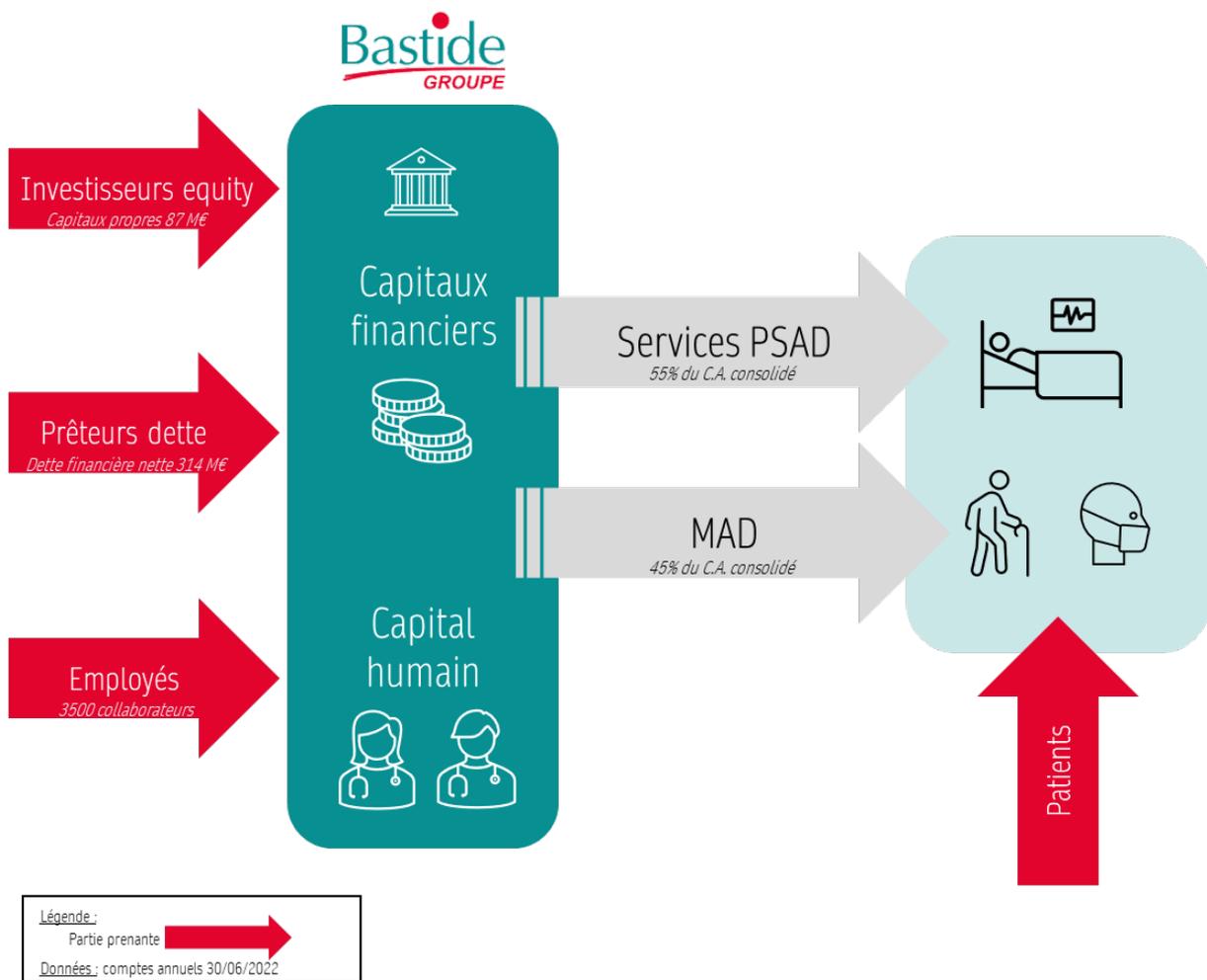
En outre le Groupe Bastide a procédé aux diligences requises par le Règlement européen 2020/852. Les diagnostics réalisés et leurs conclusions sont inclus au présent document en §7.

## 2. MODELE D’AFFAIRES

### 2.1. ACTIVITE ET MODELE D’AFFAIRES

Le Groupe Bastide est prestataire de santé à domicile (ci-dessous « PSAD ») et intervient sur les domaines du maintien à domicile (ci-dessous « MAD »). Le projet d’entreprise consiste à apporter une assistance aux patients dans la prise en charge de leurs pathologies chroniques ou aiguës. L’entreprise joue ainsi un rôle central dans le parcours de soin du patient et complète parfaitement les interactions existantes entre la médecine de ville, le domaine hospitalier, le corps infirmier libéral et les établissements prenant en charge les personnes âgées.

Ces deux activités répondent à un besoin croissant poussé par différents facteurs : démographiques, sociaux-démographiques, médicaux (en lien avec le développement des prévalences) mais aussi le nécessaire désengorgement des hôpitaux et la conversion croissance de la chirurgie vers des modèles ambulatoires.



## 2.2. CLIENTS ET MARCHES

La société opère ses activités de façon sélectives sur différents territoires. Elle s'adresse ainsi à des clients différents, dans leur typologie (particulier ou professionnel) ou de leur zone géographique. Le tableau suivant récapitule les spécificités de nos différents canaux et de nos implantations :

	Prestation de santé à domicile		Maintien à domicile	
Mission	Prendre en charge les pathologies chroniques ou aiguës		Pallier la dépendance ou le handicap	
Clients	Assistance respiratoire	Perfusion, nutrition, diabète, stomie	Particuliers	Collectivités
Segment	B2C	B2C	B2C	B2B
France	✓	✓	✓	✓
Belgique	✓		✓	✓
Suisse			✓	✓
Espagne	✓			
Italie	✓			
Royaume-Uni	✓			
Canada	✓			
Chiffre d'affaires	162,1	129,4	120,5	96,0
% Total	32%	25%	24%	19%

## 2.3. PSAD

Le rôle du PSAD consiste à mettre en œuvre des services d'accompagnement des patients dans la prise en charge de leurs maladies chroniques ou aiguës en dehors d'un parcours hospitalier ou d'une prise en charge par la médecine de ville. La définition d'un cadre règlementaire et technique strict, accompagné d'évolutions technologiques récentes ont ainsi permis le traitement de nombreuses pathologies au plus près du patient, que ce soit dans son quotidien avec des appareillages permanents, ou de façon temporaire à son domicile.

Véritable pierre angulaire d'un système de soin moderne, le prestataire de santé à domicile intègre tout au long de la prise en charge un ensemble de prestations et de services à destination du patient (par exemple par la formation ou l'éducation) mais également un lien permanent avec les autres acteurs de santé, médicaux ou paramédicaux (notamment dans la coordination du parcours de soin avec les médecins, la profession d'infirmier libéral, les pharmaciens...).

Ces activités de PSAD recouvrent la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques ou aiguës portant sur l'assistance Respiratoire (Apnée du sommeil, oxygénothérapie, ventilation non invasive...), la prise en charge de personnes diabétiques équipées de pompes à insuline en vue leur régulation de insulinodépendance, les perfusions traitant de pathologies aiguës (ex : chimiothérapies pour les cancers, antidouleurs post-opératoires...) ou chroniques (ex :traitement de maladie de Parkinson par APOKINON®) ou patients stomisés.

## 2.4. MAD

L'accompagnement de nos aînés, des personnes en perte d'autonomie ou encore en situation de handicap constitue un enjeu majeur pour notre société. Le Groupe Bastide, en s'appuyant sur un réseau de 150 points de vente (agences et franchisés), propose des solutions de prise en charge facilitant le maintien au domicile de ces personnes et retarde (ou limite) les situations dans lesquelles elles doivent impérativement être accueillies au sein de structure adaptées (EHPAD, Hôpitaux, Cliniques...).

En complément à cette offre à destination des particuliers, le Groupe a mis son savoir-faire au service de plus de 16 000 collectivités de santé et établissements sanitaires et sociaux en proposant des services d'approvisionnement de fournitures médicales ou de location de matériel assorties de services (maintenance, matériovigilance, certification...).

En plus de 40 années, le groupe est devenu un acteur majeur en France en couvrant de nombreuses parts de marché mais également en se développant sur des marchés Européens au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, Espagne et en Italie mais aussi plus récemment au Canada. Sa croissance se poursuit notamment en renforçant une offre de services associés à la fourniture d'équipements médicalisés.

### VENTES :

- **Produits d'aides à la mobilité** : Large gamme de fauteuils roulants conçus pour les patients à mobilité réduite.
- **Anti-escarres** : Gamme complète de produits et supports pour prévenir les escarres (coussins, matelas, supports à air dynamique, produits de positionnement, etc...). Installés en fonction du niveau de risque pour le patient, bandages spéciaux (hydrocolloïdes et hydrocellulaires), et nutrition riche en protéines.
- **Produits pour l'incontinence**
- **Produits d'hygiène et de confort** : Vaste gamme de produits confort et handicap : fauteuils releveurs, aides à la mobilité et à la toilette.

### SERVICES

Le groupe assure l'installation, la configuration et la maintenance de :

- Lits médicalisés
- Déambulateurs
- Fauteuils roulants
- Soulève-malades

## 2.5. CREATION DE VALEUR

Dans chacune de ses activités, le groupe profite de sa pluridisciplinarité et de ses marques pour développer des compétences solides et reconnues. La résilience du modèle d'affaires et les avantages concurrentiels qu'il induit sont présentés ci-dessous :

- **La réponse à un besoin de santé publique** : le Groupe est sur un domaine d'activité qui est un des éléments de réponse des administrations sanitaires modernes à l'afflux croissant des patients. Contraints à une maîtrise des coûts hospitaliers, la réponse ambulatoire ne suffit pas à elle seule, et les systèmes de santé modernes doivent s'appuyer sur les capacités nouvelles de prise en charge à domicile, notamment à cause du coût inférieur comparée à un système hospitalier.
- **La réponse à des attentes médico-sociales et médico-sociétales** : les progrès technologiques, dont la miniaturisation des dispositifs médicaux, permettent la prise en charge de maladies chroniques (apnée du sommeil, diabète...) qui faisaient autrefois peser de nombreuses contraintes sur les patients (dégradation de l'état de santé, comorbidités, coûts indirects de traitement des symptômes associés) outre l'inconfort de leur état personnel. Les progrès médicaux permettent de proposer des alternatives et constituent ainsi un réel progrès social.
- **Une offre internationale de multi-spécialiste** : avec de nombreuses aires thérapeutiques couvertes sur de nombreux pays, le Groupe a diversifié son risque réglementaire (découlant des baisses tarifaires imposées par les gouvernements pour les activités prises en charge).

## 2.6. TENDANCES ET PERSPECTIVES

Les marchés sur lesquels le Groupe opère proposent visibilité et résilience. Dès lors, la stratégie du Groupe consiste :

- A renforcer sa présence à l'étranger sur les activités de service ;
- A soutenir une croissance organique forte et consolider ses positions en France.

Le Groupe entend ainsi :

**Augmenter sa présence à l'international (18% du C.A. annuel au 30 juin 2023), afin de réaliser environ 40% de son C.A. global à l'horizon 2026**

- Afin de réduire la dépendance au marché Français et diversifier le risque tarifaire ;
- Pour se positionner sur les marchés techniques où les barrières à l'entrée sont les plus importantes ;
- Et saisir des opportunités de marchés en forte croissance (pays en mutation sur leurs systèmes de santé)

**Soutenir la croissance organique du segment PSAD (croissance organique de 12% au 30 juin 2023) en maintenant une tendance d'organique supérieure à 9%**

- En développant des services existants dans les indications les plus aiguës : i.e. perfusion ;
- En capitalisant sur le traitement des maladies chroniques (apnée du sommeil, diabète, cancer...) et l'excellence opérationnelle acquise ;

- En développant l'important potentiel que présentent les marchés étrangers encore peu matures (Espagne, Canada, Italie...).

**Soutenir la croissance organique du segment MAD (croissance organique de 5% hors EPI au 30 juin 2023), en maintenant une tendance d'organique en volume supérieure à 5%**

- En développant des offres nouvelles (exemple TMA) ;
- En capitalisant sur la notoriété croissante (en particulier dans l'e-commerce) ;
- En poursuivant le développement des franchises.

### 3. DEMARCHE DE MATERIALITE

#### 3.1. IDENTIFICATION DES ENJEUX, LES PILIERS DE LA STRATEGIE RSE

En nous appuyant sur les quatre piliers de notre approche du patient et du service, nos enjeux déclinent l'ensemble des politiques gouvernant l'intégration des facteurs humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Pour la Direction Générale du Groupe, et les engagements pris par le Conseil d'Administration, ces enjeux servent une stratégie durable et résiliente permettant au groupe d'atteindre ses objectifs de développement et le caractère « responsable » de son modèle.

##### 1. « Humaniser le traitement médical »

**Bastide a placé la satisfaction des patients au centre de sa stratégie**

Les équipes du Groupe Bastide s'investissent chaque jour pour satisfaire au mieux les attentes des patients et des prescripteurs. Pour cela, ils sont formés et accompagnés sur le terrain au travers de programmes de formations et d'intégration permettant d'apporter un réel service médicalisé répondant au plus haut niveau d'exigence de nos patients et des médecins qui les accompagnent.

Le groupe Bastide met ainsi à profit sa certification ISO 9001, l'accompagnement à la recherche médicale et le développement de nouveaux procédés thérapeutiques dans le but prioritaire de satisfaire ses patients.

##### 2. « Faire grandir nos collaborateurs »

**Bastide s'est engagé à constituer un environnement de travail où ses employés peuvent grandir et s'épanouir dans la diversité.**

Corolaire de la qualité dans un métier de services, le Groupe Bastide s'est engagé pour améliorer la formation de ses employés, réduire leur turnover et accroître leur engagement dans la mission qu'ils exercent auprès des patients que nous prenons en charge. C'est aussi grâce à un environnement de travail apaisé, grâce à la signature d'accords d'entreprise, l'adoption d'une politique RH / Diversité & Inclusion, la mise en place d'une démarche visant à améliorer la qualité de vie au travail (QVCT) ou l'implication auprès d'ONG que nous cherchons à construire un climat social contribuant à la mission humaine que nous délivrons.

##### 3. « Avoir un impact local positif »

**Bastide s'engage à impacter positivement toutes ses parties prenantes, prioritairement au niveau local**

Le groupe participe activement à l'intégration sociale de personnes handicapées par sa politique RH et encourage l'épanouissement humain par des actions ciblées (partenariat avec la fédération handisport de basketball).

##### 4. « Préserver notre environnement »

**Le Groupe Bastide a identifié ses principaux enjeux environnementaux et a engagé les mesures visant à réduire son impact.**

Même si les activités du Groupe Bastide ont, par nature, très peu d’impact sur l’environnement nous avons analysé les leviers résiduels que nous pouvions activer :

- Nous avons depuis quelques années déployé une logique ambitieuse d’économie circulaire afin de réduire l’empreinte globale du core-business impactant le plus l’environnement (« Second Life Program ») ;
- Nous avons étudié les actions à entreprendre afin de réduire nos consommations d’énergie et réduire notre empreinte carbone dans les contraintes imposées par nos métiers.

### 3.2. ANALYSE DES RISQUES ET ENJEUX

Afin de procéder à une évaluation des attentes par les parties prenantes, le Groupe a procédé à une évaluation fondée sur les six thèmes fondateurs de sa démarche RSE en effectuant un benchmark des attentes des parties prenantes identifiées dans la Revue de Direction 2020 du groupe Bastide.

Lors de la revue du Direction 2023 une matrice de matérialité a été réalisée afin de synthétiser :

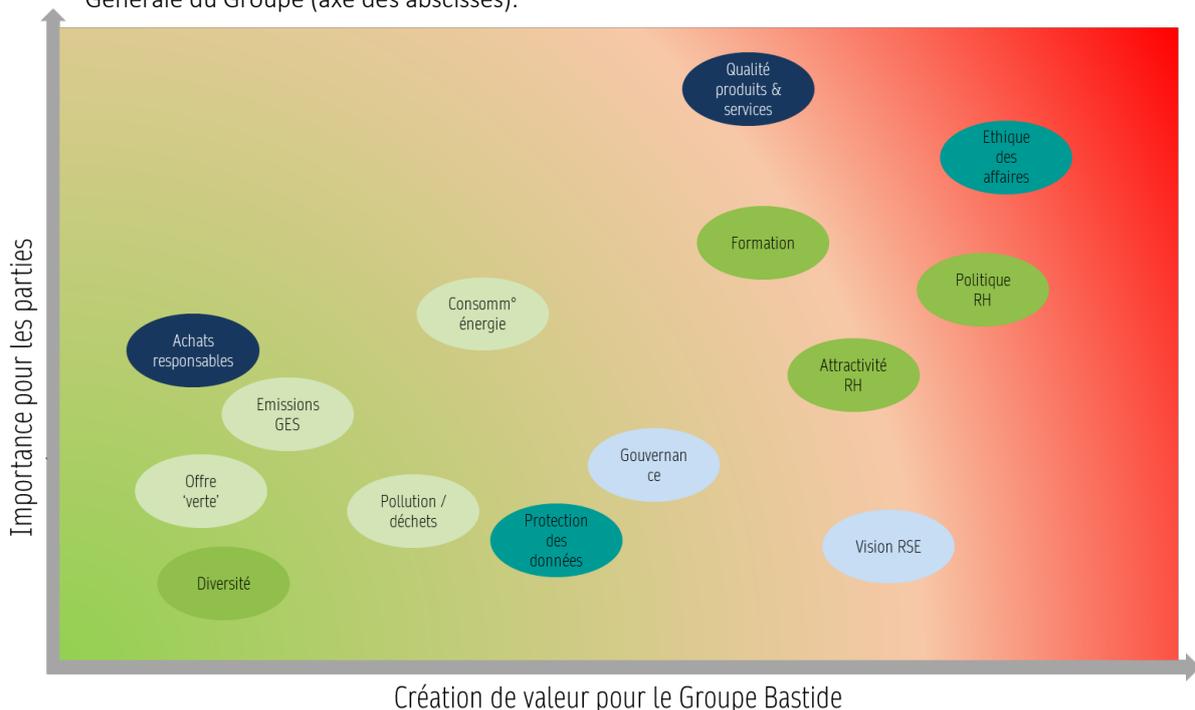
- Les attentes des parties prenantes (agences de notation, investisseurs, comparables et pairs...)
- Les enjeux de création de valeur pour l’entreprise.

Il en résulte 14 enjeux répartis selon trois catégories à savoir :

- les enjeux critiques qui y contribuent de manière essentielle à la création de valeur du Groupe ;
- les enjeux significatifs qui contribuent de manière importante à celle-ci ;
- les enjeux notables qui contribuent à la création de valeur du Groupe ;

Les enjeux sont positionnés sur la matrice :

- en fonction de leur importance pour les parties prenantes (axe des ordonnées) ;
- en fonction de l’impact en termes de création de valeur selon l’évaluation réalisée par la Direction Générale du Groupe (axe des abscisses).



### 3.3. DEFINITION DES ENJEUX

Vision RSE et gouvernance d'entreprise	Gouvernance et organes de contrôle	<p>Cette thématique traite du système de règles, de pratiques et des processus par lequel une entreprise est dirigée et contrôlée.</p> <p>La gouvernance d'entreprise fait référence à la manière dont les entreprises sont gouvernées et à quelle(s) fin(s). Elle identifie qui détient le pouvoir et la responsabilité des décisions qui y sont prises.</p> <p>Ce point traite également du processus de contrôle mis en place pour assurer la conformité aux règlements.</p>
	Vision / Stratégie de développement durable	<p>Cette problématique concerne l'ensemble des valeurs, objectifs, attitudes et pratiques qui caractérisent une organisation et qui sont partagés avec l'ensemble des collaborateurs en matière de développement durable. Ce cadre définit une trajectoire pour l'ensemble de l'entreprise.</p>
Éthique des affaires	Éthique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	<p>Ce point traite des risques et des opportunités associés à la conduite éthique dans les affaires et couvre divers sujets, tels que la fraude, la corruption, les paiements de facilitation, les responsabilités fiduciaires et d'autres comportements illégaux ayant une composante éthique.</p> <p>Il couvre également la sensibilité aux normes commerciales et aux standards qui changent au fil du temps et en fonction de l'emplacement géographique, de la juridiction et de la culture.</p>
	Protection des données	<p>Cette question concerne les risques associés à l'utilisation d'informations personnellement identifiables à des fins secondaires, y compris leur commercialisation par l'intermédiaire de sociétés affiliées à la société.</p> <p>Les entreprises pour lesquelles cette question est considérée comme importante courent un risque en raison du volume et / ou de la nature sensible des données personnelles qu'elles traitent dans le cadre de leurs activités commerciales.</p> <p>En l'occurrence le Groupe est particulièrement concerné au titre des données personnelles et médicales dont il dispose du fait de son activité.</p>
Ressources humaines	Attraction et maintien en poste des employés	<p>L'attractivité est la capacité du groupe à attirer les bonnes personnes aux bons postes. La fidélisation, en plus de contribuer à la rétention des talents, permet de maintenir leur performance globale.</p>
	Diversité et non-discrimination	<p>La question porte sur les pratiques en matière de diversité et d'inclusion qui s'appliquent à l'embauche, à l'emploi et à la promotion en milieu de travail. Il couvre également les sujets des pratiques discriminatoires fondées sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs.</p>
	Politique RH	<p>La politique RH regroupe un ensemble établi de règles et de process visant à organiser la gestion des ressources humaines du groupe. La politique RH concerne tous les domaines que l'on rattache aux ressources humaines : organisation du travail, recrutement, rémunération, formation, congés, qualité de vie au travail, etc.</p>
	Formation et perfectionnement	<p>La formation et le développement font référence au développement des compétences techniques et comportementales au sein de l'entreprise, créées pour renforcer les connaissances et la technicité des collaborateurs et leur fournir les moyens pour exercer leurs missions.</p> <p>Cela recouvre également les questions liées au mentorat, tutorat des collaborateurs et à la gestion de leur carrière au sein du groupe.</p>

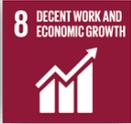
Environnement	Consommation d'énergie / EMS	Cette thématique porte sur la consommation énergétique de l'entreprise ainsi que sur le système de management de l'énergie : l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise mis en place pour optimiser la performance énergétique.
	Émissions de GES / Changement climatique	Cette thématique décrit les mesures de gestion et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes.
	Impact produit / Offre verte	Cette problématique concerne l'impact environnemental et social induit par l'offre des produits de l'entreprise. Elle s'intéresse également à la possibilité de proposer une gamme de produits « verts ».
	Pollution et déchets	Ce point s'intéresse à la dégradation de l'environnement par l'entreprise à l'aide de certaines substances (naturelles, chimiques, radioactives), aux nuisances diverses (sonores, lumineuses, thermiques, biologiques), aux déchets produits et enfin à la stratégie mise en place pour y répondre.

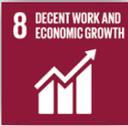
Chaîne de valeur	Qualité et sécurité des produits ou services / Satisfaction du client	Ce numéro interroge la capacité de l'entreprise à garantir la qualité et la sécurité des produits ou services. La santé et le bien-être des clients sont au cœur de la mission de l'entreprise et sont le premier élément de satisfaction.
	Achats responsables	Ce numéro porte sur la stratégie d'achats responsables de l'entreprise. Elle consiste à considérer le cycle de vie du produit ou du service, ainsi que l'impact environnemental et/ou social qui en résulte. C'est un acte intégré dans un processus de solidarité et de durabilité.

## 4. POLITIQUES MISE EN OEUVRE

Pour chacun les cinq thèmes ESG, le groupe a identifié des enjeux et des risques associés nécessitant la définition d'une politique de couverture de ces risques et des engagements à tenir. Le paragraphe suivant décrit pour chaque thème et enjeux identifiés les risques, objectifs, plan d'actions et indicateurs clés associées.

Vision RSE et gouvernance d'entreprise		
Gouvernance et organes de contrôle [4.1]	<p><b><u>Politique de l'entreprise :</u></b></p> <p>La gouvernance de l'entreprise est basée sur les compétences, le respect de tous, les actionnaires et l'intérêt social.</p> <p>L'entreprise se réfère aux recommandations du Code de Gouvernance d'Entreprise Middenext et démontre sa conformité aux principales provisions présentées à cet égard. Les rémunérations des dirigeants de l'entreprise (PDG et membres du conseil d'administration) sont pleinement transparentes.</p> <p><b><u>Initiatives clés :</u></b></p> <p>Le Groupe compte se démarquer positivement en garantissant une gouvernance majoritairement indépendante, d'un haut niveau de compétence, où les femmes ont une place affirmée.</p> <p>En adhérant au code de Gouvernance d'Entreprise Middenext, le Groupe a désiré se pourvoir d'un cadre de référence adapté à sa taille et proposant les meilleures pratiques de place.</p>	<p><b><u>Indicateurs retenus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % de femmes au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration et des comités associés)</li> <li>- % d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration et des comités associés)</li> </ul> <p><b><u>ODD associés :</u></b></p> <div style="text-align: center;">  </div>

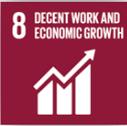
Vision RSE et gouvernance d'entreprise		
<p>Vision / Stratégie de développement durable [4.2]</p>	<p><b><u>Politique de l'entreprise :</u></b></p> <p>Bastide a une approche opérationnelle et pragmatique de sa stratégie ESG.</p> <p>Cette approche est basée sur les lignes de la norme ISO 26000 - Responsabilité Sociétale des Entreprises, qui permet au Groupe de mieux gérer et organiser ses initiatives et son impact en termes d'ESG.</p> <p>En outre, Bastide a formalisé sa vision dans une lettre d'engagement ESG signée par M. Guy Bastide (Président Fondateur) et présentant les valeurs &amp; principes de l'approche ESG de la société.</p> <p>Enfin, souhaitant poursuivre ses efforts, le Groupe a officiellement d'adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies.</p> <p><b><u>Initiatives clés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche ISO 26000 – Responsabilité Sociétale des Entreprises</li> <li>▪ La lettre d’engagement ESG du Groupe</li> <li>▪ Adhérence au Pacte Mondial des Nations Unies</li> <li>▪ Engagement de convergence sur les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales</li> </ul>	<p><b><u>Indicateurs retenus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de comités RSE tenus dans l’exercice</li> <li>- Présence de critères RSE dans la rémunération des dirigeants</li> </ul> <p><b><u>ODD associés :</u></b></p> <div style="text-align: center;">  </div>

Éthique des affaires		
<p>Éthique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent [4.3]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Bastide a déployé plusieurs initiatives pour prévenir les risques de corruption et de pratiques anti-concurrentielle et promouvoir la protection des données. Ces mesures sont toutes formalisées dans la Charte d'Éthique.</p> <p>Les risques sont surveillés par un Chief Compliance Officer (CCO) via un plan de contrôle interne pour éviter les erreurs ou la fraude. Le but du plan est de raisonnablement vérifier que l'encadrement, les opérations et le comportement des salariés est en accord avec les principes et règlements auxquels Bastide se réfère.</p> <p>En accord avec la loi Sapin II, une procédure de lanceur l'alerte a été mise en place.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p><i>Charte d'Éthique du Groupe Bastide</i></p> <p>Le code d'Éthique rassemble tous les engagements essentiels et les procédures en rapport avec nos principes d'éthiques.</p> <p>Les principales problématiques ciblées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des personnes</li> <li>• Respect et protection de l'environnement</li> <li>• Corruption et pratique illicites</li> <li>• Conflits d'intérêt</li> <li>• Protection de l'image du Groupe</li> <li>• Protection des données sensibles et confidentielles</li> <li>• Prévention des délits d'initiés</li> </ul> <p><i>Procédures conformité, éthique &amp; KYC</i></p> <p>Des procédures encadrant les relations avec les clients « collectivités de santé » ont été mises en œuvre afin d'affirmer une vigilance accrue à la suite de la controverse ORPEA. Ces domaines recouvrent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations commerciales avec les parties prenantes ;</li> <li>• Les risques de corruption et pratiques anti-concurrentielles ;</li> <li>• Les connaissances des clients et de leurs engagements éthiques.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <p>- Nombre d'actions intentées concernant des comportements anti-concurrentiels ou de situation de monopole.</p> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="text-align: center;">  </div>

Éthique des affaires		
<p>Protection des données [4.4]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>L'entreprise a mis en œuvre plusieurs plans de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité globale des réseaux d'entreprise ;</li> <li>• Protection spécifique des données personnelles ;</li> <li>• Encryptage fort « données de santé ».</li> </ul> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audits externes de la robustesse de sécurité</li> <li>• Taux de conformité des données transmises au format « données de santé »</li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> 

Ressources humaines		
<p>Attraction et maintien en poste des employés [4.5]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Bastide s'engage à bâtir et maintenir un environnement de travail attractif pour tous ses employés. En ce sens, le Groupe concentre ses efforts sur les moyens pour attirer et retenir les talents. Le Groupe a déployé plusieurs initiatives pour adresser les problèmes d'attraction et de rétention et pour améliorer le bien-être des employés, contribuant notamment à augmenter leur implication et l'évolution de leur carrière.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p><b>Image de marque de l'employeur :</b> "Travailler à Bastide signifie se donner les moyens de progresser, d'innover et d'atteindre son plein potentiel. - Dominique Lesueur, Directeur RH, sur la page carrières du site internet du Groupe.</p> <p><b>Formation et programmes de développement :</b> pour garantir que chaque salarié ait une culture et une connaissance adéquate sur les spécificités de l'emploi.</p> <p><b>La politique de rémunération et autres motivations :</b> individualisation de la compensation pour récompenser le mérite et la performance, politique de participation aux résultats et bonus de cooptation.</p> <p><b>Avantages pour les salariés :</b> un accord collectif sur la durée et l'organisation des heures de travail (agendas flexibles, possibilité de travail à distance, congés payés, etc..) amélioration du statut social des salariés (meilleure complémentaire santé, projets de services publics etc...).</p> <p><b>Promotion de la pratique d'activités sportives :</b> le Groupe négocie la mise en place avec un réseau de salles de sport national une offre dédiée à ses collaborateurs leur permettant d'accéder à des activités collectives ou individuelles.</p>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de turn-over</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p>  

Ressources humaines		
Diversité et non-discrimination [4.6]	<p><b><u>Politique de l'entreprise :</u></b></p> <p>Bastide s'est engagé à créer un environnement de travail où tous les salariés, indépendamment de leur genre, ethnicité, religion ou tout autre facteur, puissent se développer et s'épanouir. Le Groupe fait la promotion de la diversité et de l'inclusion et a mis en place des moyens pour assurer le caractère non discriminatoire de ses activités.</p> <p><b><u>Initiatives clés :</u></b></p> <p>Le Groupe a ainsi déployé plusieurs pratiques pour la diversité et l'inclusion qui s'appliquent au recrutement, au travail et aux promotions dans la société et qui assure des pratiques non-discriminatoires au sein du Groupe.</p> <p><b>Des campagnes de sensibilisation à la diversité sont menées</b> par le Groupe selon les articles 225-1 à 225-4 du code pénal français (campagne d'affichage dans tous les établissements du groupes et diffusion par courriel - voir "illustrations").</p> <p><b>Un index d'égalité des genres est calculé et publié par le Groupe.</b></p> <p><b>Des accords sont formalisés</b> au niveau Groupe sur la diversité des genres pour s'assurer que ces principes sont communiqués et respectés par tous les salariés.</p> <p><b>Des partenariats ont été établis avec Pole Emploi</b> pour faire appel à des méthodes de recrutement basées sur des simulations qui permettent le recrutement de candidats indépendamment de leur niveau d'études, expériences et CV (biais inhérent). Cette sélection est actuellement déployée par le Groupe pour deux postes : techniciens et agents polyvalents.</p>	<p><b><u>Indicateurs retenus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Index d'égalité des genres</li> <li>- Ecart salaire H/F</li> </ul> <p><b><u>ODD associés :</u></b></p> <div style="text-align: center;">  </div>

Ressources humaines		
<p>Politique RH [4.7]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Le Département des Ressources Humaines est un élément clé pour la croissance réussie du Groupe et le bien être des salariés et est une des principales priorités du Groupe. Le Groupe a formalisé une politique RH pour présenter and publier les différentes initiatives, notamment en rapport avec la gestion de carrière, l'attractivité, la diversité, l'inclusion et la santé et sécurité. Le Groupe distribue également un livret d'accueil à tous les nouveaux salariés.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>Le Groupe Bastide a formalisé une politique RH qui inclut tous ses engagements auprès des employés et les initiatives déployées sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ethique et responsabilités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue social</li> <li>- Santé et sécurité</li> <li>- Philanthropie</li> </ul> </li> <li>- <b>Capital humain</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion</li> <li>- Communication</li> <li>- Animation</li> </ul> </li> <li>- <b>Développement personnel des salariés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement</li> <li>- Formation</li> <li>- Transparence</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction employés</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div>

Ressources humaines		
<p>Formation et perfectionnement [4.8]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Bastide s'engage à constamment améliorer les connaissances et compétences de ses salariés dans l'optique de garantir une meilleure santé et accompagner au mieux les patients et les clients. La qualité de la prestation de santé est principalement déterminée par la qualité de la formation et de la compétence des intervenants. Ainsi, avoir des équipes bien formées est d'une importance critique pour avoir une prise en charge qualitative des patients. En complément à cela, garantir la formation continue des compétences, répondre aux problématiques des techniques et connaissances qui évoluent et développer la carrière du salarié sont des enjeux de plus en plus critiques pour le secteur de la santé.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>En réponse à tout cela, Bastide consacre continuellement des efforts significatifs pour mettre en place un plan de formations adapté aux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un programme d'intégration</b> spécifiquement dédié aux nouveaux managers, pour mieux les soutenir.</li> <li>• <b>Des programmes de formation</b> spécifiques, incluant des modules techniques d'apprentissage en ligne.</li> <li>• <b>Des programmes individualisés de professionnalisation</b> (40 heures / individu, un mix d'encadrement individuel sur le terrain, des groupes de formation en présentiel et des cours sur la plateforme d'apprentissage en ligne).</li> <li>• <b>La constitution de SB Formation en 2012</b>, une entité dédiée au développement de programme de formation pour les salariés de Bastide.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <p>Moyenne du nombre d'heures de formation par salarié</p> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 20px;"> </div> <div style="margin-bottom: 20px;"> </div> <div> </div> </div>

Environnement		
<p>Consommation d'énergie / EMS [4.9]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Le groupe a identifié que la consommation d'énergie issue de ses infrastructures représentait la seconde source de consommation d'énergie. En cohérence avec ses ambitions de réduire son empreinte carbone, le groupe a pris différentes mesures pour réduire son impact.</p> <p>L'audit énergétique (scope 1 &amp; 2) a cependant démontré que le Groupe délivrait déjà des résultats très satisfaisants, principalement grâce à son modèle d'entreprise : les ressources énergétiques utilisées sont très faibles et principalement causées par le transport. Avec une émission annuelle de 7,3 tonnes de CO2 en 2023, Bastide est l'une des meilleures sociétés dans sa catégorie pour sa consommation énergétique.</p> <p>Le Groupe n'a pas été en mesure de mettre en œuvre un diagnostic de type 'scope 3' concernant ses émissions GES conformément à la loi n°2021-1104 pour cet exercice ; des diligences sont actuellement conduites afin de pouvoir disposer de cette information lors de la prochaine échéance de communication annuelle</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p><b>Le Groupe a entrepris plusieurs initiatives pour réduire sa consommation énergétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation thermique de tous ses bâtiments</li> <li>• Air-conditionné réversible utilisant des pompes à chaleurs</li> <li>• Equipement de tous les éclairages par des ampoules à LED</li> <li>• Installation de détecteurs de présence sur tous les sites</li> <li>• Prise en compte de la performance énergétique pour les potentielles futures locations</li> <li>• Favoriser des fournisseurs locaux</li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <p>– Nombre de tonnes de CO2 émises</p> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 10px;"> </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> </div> <div> </div> </div>

Environnement		
<p>Émissions de GES / Changement climatique [4.10]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Le groupe Bastide a identifié que la consommation de carburant de sa flotte de véhicules représentait la proportion la plus significative de ses émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>La majeure partie des émissions de gaz à effet de serre de Bastide étant émise par sa flotte de véhicules, l'entreprise a pris des mesures concrètes liées au transport pour s'attaquer à ce problème et a réussi à baisser les émissions de carbone liés à la consommation de carburant de près de 10% en une année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation à l'écoconduite et évaluation :</b> le Groupe a un module d'apprentissage en ligne pour s'assurer que ses chauffeurs adoptent une approche éco-responsable.</li> <li>• <b>Les véhicules sont suivis par l'outil Webfleet</b> qui mesure la consommation en carburant de chaque chauffeur avec un score et des axes d'amélioration.</li> <li>• <b>Déploiement d'une flotte de véhicules hybrides :</b> le groupe met à la disposition de tous ses managers des véhicules hybrides dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>• <b>Promouvoir la mobilité douce et durable :</b> le Bus-Tramway de Nîmes s'arrête désormais aux portes du siège social de Bastide. Cette nouvelle mesure cherche à promouvoir l'utilisation d'une mobilité verte pour les trajets routiniers des salariés Bastide.</li> <li>• <b>Mise en place d'un TMS :</b> afin de réduire les distances parcourues et mutualiser les tournées de visite chez nos patients.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation de carburant de la flotte de véhicules</li> <li>- Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">    </div>
<p>Impact produit / Offre verte [4.11]</p>	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Conscient de ses défis environnementaux, Bastide à implémenté plusieurs initiatives pour chercher à réduire l'impact de ses activités.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>Nos initiatives concernent principalement la réduction de nos émissions CO2 liées au transport et à la consommation énergétique, mais nous avons spécifiquement élaboré un programme d'économie circulaire : Le projet « Second Life » permet de prolonger la durée de vie de nos dispositifs médicaux qui devraient théoriquement être mis au rebut. En réalisant des opérations de maintenance curative, nous réduisons notre prélèvement de ressources primaires, l'énergie de transformation, et valorisons des actifs en fin de vie.</p>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dispositifs médicaux traités dans le programme « second life »</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div>

Environnement		
Pollution et déchets [4.12]	<p><b><u>Politique de l'entreprise :</u></b></p> <p>Le Groupe mesure qu'il peut contribuer, dans la mesure de son activité peu consommatrice de ressources, non seulement en réduisant son volume de déchets mais aussi en valorisant mieux ces derniers.</p> <p><b><u>Initiatives clés :</u></b></p> <p>Le Groupe a mis en place un programme de valorisation de ses déchets et d'encouragement au recyclage.</p>	<p><b><u>Indicateurs retenus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de déchets valorisés</li> <li>- Poids des déchets générés par les activités du groupe</li> </ul> <p><b><u>ODD associés :</u></b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 10px;">   </div>

Chaîne de valeur		
Qualité et sécurité des produits ou services / Satisfaction du client [4.13]	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Le Groupe positionne au plus haut niveau de ses priorités la sécurité et la qualité apportée à ses patients (ou clients). Afin de garantir cette excellence technique, gage de durabilité des relations avec les bénéficiaires de nos services, le Groupe promeut les objectifs de sécurité et de qualité au plus haut niveau.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>Bastide a été certifié ISO 9001 :2015, ce qui démontre l'engagement du Groupe à produire un système de gestion de la qualité rigoureux et déploie les bonnes pratiques pour donner satisfaction aux patients.</p> <p>Bastide a, en outre, obtenu le label QualiPSAD en mars 2021, un label dédié pour les prestataires de santé à domicile. C'est un engagement sur la qualité et l'éthique qui garantit que le groupe répond aux exigences de respect et de technique dans la prise en charge du patient et du traitement décidé avec son prescripteur.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin: 10px 0;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: left;"> <p>Pour améliorer notre qualité de service et la mesurer efficacement, le</p> </div> </div> <p>Groupe Bastide a mis en place des outils de mesure et de traçabilité. Notamment, la mesure de la qualité de service en logistique lors des préparations de commandes pour les établissements de santé et les agences délivrant nos produits aux particuliers et aux professionnels de santé.</p> <p>De plus, une application nommée « ELSA » (Enregistrement des Litiges et Suivi des Actions) a été mise en place pour garantir le suivi des traitements des litiges et autres dysfonctionnements liés à notre activité.</p>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction clients</li> <li>- % de sites concernés par le label ISO 9001 et Quali'PSAD</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>

Chaîne de valeur		
Achats responsables [4.14]	<p><b>Politique de l'entreprise :</b></p> <p>Bastide reconnaît que l'engagement du fournisseur est clé pour améliorer la performance de la chaîne de valeur en matière d'ESG. Le Groupe a rédigé une politique d'Achats Responsables formalisant ses engagements et initiatives.</p> <p><b>Initiatives clés :</b></p> <p>Bastide a entrepris l'intégration de critères ESG dans l'établissement des contrats avec ses fournisseurs en intégrant des critères ESG dans leur évaluation et leur sélection (notamment sur des critères de durabilité et de respect des droits de l'homme).</p> <p>Le Groupe a formalisé plusieurs engagements, suivis d'un plan d'actions dédié and suivi par des indicateurs clés de performance spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les fournisseurs locaux basés en France</li> <li>• Favoriser les fournisseurs avec une approche environnementale (par exemple certifié ISO 14001)</li> <li>• Promouvoir la responsabilité sociétale avec les fournisseurs</li> <li>• Proposer des formations aux salariés du Groupe sur les principes des Achats Responsables.</li> </ul> <p>En parallèle à ces engagements, Bastide a formalisé une lettre d'engagement pour les fournisseurs, dans le but de s'assurer que ces derniers sont en accords avec les principes de notre politique Achats Responsables.</p>	<p><b>Indicateurs retenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % de fournisseur ayant signé la charte eco responsable</li> <li>- % de fournisseurs audités sur la base de ISO 14001 et MDR</li> </ul> <p><b>ODD associés :</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div>

## 5. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RETENUS ET PÉRIMÈTRE

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est circonscrit aux activités de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de certaines de ses filiales, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outremer. Le périmètre est variable selon la nature de l'information et précisé au cas par cas. Par ailleurs, il convient de souligner que tous les indicateurs clés mentionnés sont calculés et suivis sur l'exercice fiscal du groupe, à savoir du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Afin de refléter au mieux l'évolution de notre Groupe, le périmètre comme les indicateurs peuvent évoluer d'un exercice à l'autre. En dehors des restrictions concernant les thématiques suivantes, le périmètre de notre déclaration de performance extra-financière comprend l'ensemble des activités de notre Groupe :

- Les filiales exclues du périmètre de reporting des indicateurs sociaux représentent 77% des effectifs du groupe (les entités excluent représentant 22% du CA du Groupe) ;
- Les filiales exclues du périmètre de reporting des indicateurs environnementaux correspondent à 28% du CA du Groupe ;

Par ailleurs nous précisons que l'enquête de satisfaction du personnel visant à évaluer la politique RH n'a pas pu être conduite et analysée au 30 juin 2023 pour des raisons techniques. Cette enquête doit couvrir l'ensemble du personnel de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et englober les filiales étrangères les plus significatives.

## 6. AUTRES ENGAGEMENTS DU GROUPE

### 6.1. LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Le Groupe Bastide est un contribuable responsable qui respecte ses obligations fiscales (paiement des impôts et taxes). Cela signifie :

- Respecter les lois fiscales applicables dans chaque pays ;
- Préparer et produire des déclarations fiscales de manière exacte et dans les délais prévus par la réglementation ;
- Comprendre comment et où la valeur est créée et s'assurer que les prix de transfert reflètent cette valeur ;
- Travailler avec des conseils fiscaux qualifiés ayant le niveau d'expertise fiscale adéquat et une compréhension de nos activités.

La stratégie fiscale du Groupe repose sur les quatre principes suivants :

1. Conformité : le Groupe agit toujours dans le respect des lois applicables et des règles internationales, le Groupe ne pratique pas l'évasion fiscale et ne recourt à aucune pratique contraire aux réglementations ;
2. Transparence : le Groupe respecte toutes les obligations de publications fiscales et les demandes préalables auprès des autorités fiscales quand cela est requis et toute information est clairement présentée aux autorités compétentes ;
3. Gestion des risques fiscaux : le Groupe ne mène pas d'opération de planification fiscale et n'utilise pas de procédés pouvant viser à la minoration de sa charge d'impôts (redevances de marques, royalties internes...) et évalue les options fiscales dans les hypothèses qui la placent en situation de conformité ;
4. Responsabilité et Gouvernance : le Groupe a mis en place les mécanismes nécessaires pour agir selon les principes cités ci-dessus. La stratégie fiscale est suivie par la Direction financière, en lien avec la Direction générale.

### 6.2. PARTENARIATS ET MECENAT

Le Groupe milite en faveur de partenariats favorisant l'accès aux soins, la recherche médicale et les partenariats locaux. En ce sens le Groupe a financé plusieurs études cliniques supportées par son comité médical et scientifique : sous la supervision de médecins et universitaires, plusieurs études permettant de faire progresser la recherche médicale ont été identifiées. Le Groupe a pu y contribuer en mettant à disposition des informations de cohorte et en supportant financièrement ces études.

Le Groupe a favorisé l'accès aux soins grâce à plusieurs dons, notamment en fournissant du matériel médical acheminé en Ukraine dans le cadre du conflit l'opposant à la Russie.

Le Groupe favorise ses partenariats sportifs en adossant à sa démarche diverses études médicales, notamment dans le domaine du sommeil ou de la nutrition. Le Groupe est le premier sponsor de la ligue professionnelle handisport de Basket, mais il est aussi partenaire de clubs locaux de premier rang au niveau national : handball, football, rugby...

### 6.3. ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe a conduit des ateliers d'identification des risques au cours desquels il a évalué la façon dont l'évolution climatique telle qu'anticipée dans les scénarii du GIEC pourrait impacter à court terme ses activités. Le Groupe n'a pas identifié de nécessité de modification structurelle dans ses processus mais il a considéré que des événements

ponctuels (précipitations, canicules...) induits dans l'évolution climatique pourraient temporairement l'empêcher d'exercer ses activités. En conséquence, le Groupe a adapté ses plans de continuité d'activité afin d'apporter des réponses appropriées lors de ces événements.

## 7. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE VERTE

### 7.1. CONTEXTE ET COHERENCE

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'Article 8 du Règlement sur la Taxonomie verte européenne (règlement (UE) 2020/852) et de son acte délégué relatif aux publications parues le 6 juillet 2021.

Le Règlement Européen 2020/852 du 18 juin 2021, appelé communément « Taxonomie européenne » est une classification permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. La mise en place de ce référentiel, destiné à distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone à horizon 2050 souligne l'ampleur des transformations économiques et industrielles à accomplir. Les principes de la taxonomie fixent un cadre qui vise à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 :

- 1) Atténuation du changement climatique ;
- 2) Adaptation au changement climatique ;
- 3) Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- 4) Transition vers une économie circulaire ;
- 5) Prévention et contrôle de la pollution ;
- 6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans un premier temps, une activité économique est considérée comme « éligible » si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement Taxonomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux liés à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Une activité devient « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen techniques, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d'une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux sans porter préjudice aux autres et ce dans le respect des garanties minimales liées aux droits humains, à la corruption, la fiscalité et au droit de la concurrence.

Au titre de l'exercice 2022-2023, les éléments reportés s'inscrivent dans le champ des deux premiers objectifs environnementaux, pour lesquels deux listes d'activités et des critères d'examen technique ont été établis dans l'acte délégué sur le climat et leurs annexes afin de définir les activités éligibles et alignées à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Le règlement délégué (UE) 2020/852 de la commission relatif au climat du 4 juin 2021 ; L'acte délégué Climat du 4 juin 2021 et les annexes correspondantes complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation de celui-ci ; Le règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et les annexes correspondantes, complétant le règlement (UE)2020/852 concernant la méthode de calcul des indicateurs de performance et les informations à publier ainsi que le règlement délégué UE 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant les règlements délégués 2021/2139 et 2021/2178 (gaz et nucléaire).

## 7.2. RESULTATS SUR L'EXERCICE 2022-2023

Les résultats des indicateurs Taxonomie Chiffre d'affaires (CA) et Dépenses d'investissement (CapEx) éligibles au regard de l'objectif Atténuation du changement climatique au titre de l'exercice 2022-2023 sont les suivants :

	CA %		CapEx %	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Eligible	0%	0%	13,4%	0%
Aligné	0%		0%	

S'agissant du premier exercice au cours duquel le Groupe calcule son ratio d'éligibilité, celui-ci n'a pas été en mesure de mener l'analyse sur l'exercice précédent.

### 7.2.1. ANALYSE DE L'ELIGIBILITE

Les ventes, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation analysées couvrent l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés contrôlées par le groupe. Pour l'exercice 2022-2023, BASTIDE a pris en compte les entrées de périmètre en intégration globale depuis 1er juillet 2022.

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 30 juin 2023 (12 mois). La réconciliation et la décomposition des dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement et d'exploitation sont présentées ci-dessous.

#### Activités éligibles (Chiffre d'affaires)

Le Groupe a procédé à une revue de ses activités afin de déterminer celles qui seraient susceptibles d'être éligibles au sens de la Taxonomie européenne et de l'acte délégué pour l'atténuation du changement climatique. Sur la base des processus de reporting actuels et des estimations effectuées par le management et les filiales, le Groupe n'a pas identifié d'activités éligibles au sens de la Taxonomie concernant son chiffre d'affaires consolidé.

Aucun chiffre d'affaires n'ayant été identifié comme éligible, l'analyse de l'éligibilité des investissements a donc été centrée sur les « mesures individuelles » (CAPEX) permettant de réduire les émissions du groupe.

#### Investissements éligibles (CapEx)

Les CapEx éligibles comprennent les dépenses d'investissement considérées comme individuellement éligibles, au sens de la réglementation Taxonomie.

Ces investissements éligibles identifiés correspondent principalement aux :

- Contrats de location de bâtiments et de véhicules capitalisés selon IFRS 16 ;
- Installations et réparations d'équipements favorisant l'efficacité énergétique tel que le remplacement des systèmes d'éclairage par des LED.

Ceci explique la faiblesse des montants éligibles par rapport à l'ensemble des investissements du groupe, dont une part significative est pourtant dédiée à la mise en place de la stratégie de développement durable.

Au regard du cadre réglementaire rappelé ci-dessus, de la description des activités et des codes NACE fournis par l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 relative au premier objectif d'Atténuation du Changement Climatique, les activités identifiées comme éligibles par BASTIDE sont les suivantes :

- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

Selon cette analyse, et avant toute revue spécifique des critères techniques, la proportion de CapEx éligible a été estimée à environ 13,4% du total des CapEx en 2022/2023 tel que défini dans la réglementation Taxonomie (61,6 millions d'euros au dénominateur<sup>2</sup>, comprenant les augmentations et entrées de périmètre des actifs corporels et incorporels ainsi que des droits d'utilisation).

### **Dépenses d'exploitation éligibles (OpEx)**

Les dépenses d'exploitation au sens de la réglementation Taxonomie se limitent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche et développement, la maintenance et la rénovation des actifs du Groupe (y compris les coûts d'employés directs) et les contrats de location court terme. Étant donné que ces dépenses d'exploitation représentent environ 3,61% du total des charges opérationnelles<sup>3</sup> du Groupe, Bastide a utilisé l'exemption prévue par la réglementation et n'a pas publié l'indicateur de performance relatif aux OpEx éligibles.

## **7.2.2. ANALYSE DE L'ALIGNEMENT**

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des trois conditions nécessaires à l'alignement.

### **DNSH Génériques relatifs à l'adaptation au changement climatique**

L'alignement à la taxonomie des activités éligibles du groupe requiert la mise en œuvre d'une analyse des risques climatiques physiques pertinents pour les activités.

Le Groupe n'a pas identifié l'adaptation au changement climatique à long terme comme sujet critique dans le cadre de ses opérations. Le Groupe n'a cependant pas été en mesure de formaliser, sur le long terme, cette appréciation préliminaire par une évaluation formalisée du risque climatique adossé à ses activités. A court terme le Groupe a cependant intégré dans ses plans de continuation de l'activité les principaux risques découlant des conséquences climatiques tels que décrits au §6 de la DPEF.

Une analyse sommaire visant le long terme sera conduite sur les prochains exercices afin d'étudier les risques, la vulnérabilité effective et les mesures à prendre en compte vis-à-vis des phénomènes physiques générés par ce changement climatique et ainsi corroborer l'incidence mineure sur les opérations du Groupe.

Du fait de cette absence d'analyse à long terme, Le Groupe ne remplit actuellement pas l'ensemble des conditions requises pour pleinement répondre au critère « adaptation au changement climatique ».

<sup>2</sup> Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

<sup>3</sup> Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur des OPEX est composé des coûts directs non capitalisables, ce qui englobe les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultats et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

### Evaluation des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques

Comme conséquence du constat opéré sur l'adaptation au changement climatique, le Groupe a préféré reporter l'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques aux flux d'investissement futurs. Ainsi le Groupe prévoit de mettre en place un processus de collecte des informations nécessaires à l'analyse au fur et à mesure de l'engagement des dépenses.

### Garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales énoncés à l'article 4 du Règlement, les activités économiques contribuant à la réalisation des objectifs climatiques et qui se conforment aux DNSH génériques et spécifiques, doivent également établir des procédures visant à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022 (« Final Report on Minimum Safeguards ») a précisé quatre thématiques devant être couvertes par les garanties minimales :

- Les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs)
- La corruption
- La fiscalité
- Le droit de la concurrence.

Ces derniers visent à s'assurer d'une part que le Groupe n'a pas été à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques, et d'autre part, que des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer, d'éviter et d'atténuer de telles violations.

Le Groupe a mené une revue de ces garanties minimales avec l'ensemble des directions concernées. Nous avons conclu au respect des garanties minimales suivantes, en nous appuyant notamment sur les actions entreprises adossées telles que formulées ci-après :

- Droits humains
  - Un Code d'Ethique [§4.3]
  - Une politique d'achats responsables [§4.14]
  - Une politique afin de promouvoir l'inclusion et la diversité [§4.6]
  - Une politique d'attraction et du maintien en poste des employés [§4.5]
  - Une politique relative à la protection des données [§4.4]
  - Une politique liée à la qualité et sécurité des produits ou services [§4.13]
- Lutte anti-corruption
  - L'éthique des affaires, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont toutes formalisées dans la Charte d'Ethique du Groupe [§4.3]
- Droit de la concurrence
  - Le Groupe a mis en place des procédures visant à sécuriser les pratiques anti-concurrentielles au sein de sa Charte d'Ethique [§4.3]
- Fiscalité, sur la base des principes énoncés au §6 de la présente DPEF

L'exercice 2023 constituant un premier exercice d'alignement, les analyses de risques liées à l'adaptation au changement climatique ainsi que les autres objectifs visés par la Taxonomie n'ont pas pu être réalisées avec un niveau de granularité maximal. Le Groupe a appliqué strictement la réglementation et n'a ainsi pas pu qualifier chacune de ses activités et investissements éligibles d'alignés compte tenu des critères techniques précis à respecter et des analyses requises qui ne sont pas, à date, exhaustivement disponibles.

### 7.3. PERSPECTIVES

L'analyse conduite à date sera complétée sur les prochains exercices :

- Par un examen de la perspective à long terme des risques, de la vulnérabilité et des éventuelles mesures à prendre au regard de différents scénarii de changement climatique ;
- Par la mise en place d'un processus d'identification et de collecte permanente des informations nécessaires à l'analyse des contributions substantielles (ex : diagnostic de performance énergétique des baux commerciaux, identification des caractéristiques des véhicules) dans le cadre des mesures individuelles.

### 7.4. INFORMATIONS QUANTITATIVES RELATIVES A LA TAXONOMIE

#### 7.4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires total (3)	% de chiffre d'affaires (4)	Contribution substantielle							DNSH							Garanties minimales (17)	Proportion de chiffre d'affaires alignée en année N (18)	Proportion de chiffre d'affaires alignée en année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Eau et ressources marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Atténuation du changement climatique (13)	Adaptation au changement climatique (14)	Eau et ressources marines (15)	Economie circulaire (16)	Pollution (19)	Biodiversité et écosystèmes (16)							
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																						
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	N/A	0,00	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	N/A	N/A	N/A	
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>																						
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	0,00	0,0%																			
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		0,00	0,0%																			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B.)		508,03	100%																			
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		508,03	100%																			

#### 7.4.2. CAPEX

En millions d'euros

Activités économiques (1)	Code (2)	Dépenses d'investissement totales (3)	% de dépenses d'investissement (4)	Contribution substantielle							DNSH							Garanties minimales (17)	Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Eau et ressources marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Atténuation du changement climatique (13)	Adaptation au changement climatique (14)	Eau et ressources marines (15)	Economie circulaire (16)	Pollution (19)	Biodiversité et écosystèmes (16)							
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																						
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)		0,00	0,0%	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	N/A	N/A	N/A		
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>																						
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		6,5	4,45	7,1%																		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique		7,3	0,11	0,2%																		
Acquisition et propriété de bâtiments		7,7	3,88	6,2%																		
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)		8,44	13,4%																			
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		8,44	13,4%																			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)		54,37	86,6%																			
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		62,81	100%																			

#### 7.4.3. OPEX

En millions d'euros

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation totales (3)	% de dépenses d'exploitation (4)	Contribution substantielle							DNSH							Garanties minimales (17)	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N-1 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Eau et ressources marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Atténuation du changement climatique (13)	Adaptation au changement climatique (14)	Eau et ressources marines (15)	Economie circulaire (16)	Pollution (19)	Biodiversité et écosystèmes (16)							
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																						
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)		0,00	0,0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>																						
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)		0,00	0,0%																			
<b>TOTAL (A.1. + A.2.)</b>		0,00	0,0%																			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																						
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)		-473,78	100%																			
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		-473,78	100%																			

## 8. INFORMATIONS ART. R225-105 ET GRILLE DE CONCORDANCE

Informations demandées par l'article R225-105 du code du commerce régissant le contenu de la déclaration de performance extra-financière	Indicateur
Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	3 635 personnes 46% de femmes / 54% d'hommes <sup>4</sup> 75% des effectifs ont moins de 45 ans <sup>5</sup>
Embauches et licenciements	4.5 / 4.7
Rémunérations et évolution	4.5 / 4.7
Organisation du temps de travail	4.5 / 4.7
Absentéisme	8.2% <sup>6</sup>
Conditions de santé et sécurité au travail	4.7
Accidents du travail, fréquence, gravité et maladies professionnelles	5.4% d'AT <sup>7</sup>
Organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et négociations avec celui-ci	4.7
Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	4.5 / 4.7
Politiques mises en œuvre en matière de formation et notamment en matière de protection de l'environnement	4.8
Nombre total d'heures de formation	18 107 <sup>8</sup>
Mesures prises en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	4.6
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.6
Politique de lutte contre les discriminations	4.6
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.9 4.10
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.11 / 4.12
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A
Les mesures de prévention, de réduction ou de répartition des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.10
La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	N/A
Prévention et gestion des déchets	4.12
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	4.11 / 4.12
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
Utilisation durable des ressources	4.9 / 4.11
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	N/A
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.11 / 4.12
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.9
Utilisation des sols	N/A
Postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	4.10
Mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	6.3
Objectifs de réduction fixés volontairement à moyen long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et moyens mis en œuvre à cet effet	4.9 / 4.10
Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	N/A
Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	4.7 / 4.8
Impact de la société sur les populations riveraines ou locales	N/A
Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	4.1 / 4.7
Actions de partenariat ou de mécénat	6.2
Pris en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.11 / 4.12 / 4.14
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.14
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.13
Actions engagées pour prévenir la corruption	4.2 / 4.3 / 4.14
Promotion et respect des stipulations de conventions fondamentales de l'organisation internationale du droit du travail	4.2
Autres actions engagées pour les droits de l'homme	4.2 / 4.3 / 4.14
Lutte contre l'évasion fiscale	6.1
Lutte contre la précarité alimentaire	N/A
Respect du bien-être animal	N/A
Alimentation responsable, équitable et durable	N/A

<sup>4</sup> Périmètre de l'indicateur : Périmètre de l'UES Bastide Le confort médical

<sup>5</sup> Périmètre de l'indicateur : Périmètre de l'UES Bastide Le confort médical

<sup>6</sup> Périmètre de l'indicateur : Périmètre de l'UES Bastide Le confort médical

<sup>7</sup> Périmètre de l'indicateur : Périmètre de l'UES Bastide Le confort médical

<sup>8</sup> Périmètre de l'indicateur : Périmètre de l'UES Bastide Le confort médical

## 9. METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC

Afin de procéder à une évaluation des attentes par les parties prenantes, le Groupe a procédé à une évaluation fondée sur les six thèmes fondateurs de toute démarche RSE en :

- S'appuyant sur les ateliers d'identification des enjeux et des attentes des parties prenantes effectués en 2020 avec l'aide du Cabinet Pwc ;
- En confortant cette approche par d'autres ateliers spécifiques d'évaluation effectués par la Direction Générale et le comité ad-hoc du Conseil d'Administration en charge des sujets ESG.

Pour rappel les parties prenantes identifiées dès 2020 sont :

- Les patients (ou les clients pour les activités non couvertes par l'assurance-maladie), principale raison d'être et finalité de la mission du Groupe ;
- Les salariés (ou potentiels salariés, candidats et autres personnes pouvant être amenées à devenir membre des équipes du Groupe et constituer son capital humain) ;
- Les investisseurs equity et les prêteurs dette qui fournissent les moyens financiers permettant de mobiliser le capital industriel nécessaire à la bonne réalisation de la mission du Groupe.

Les six thématiques évaluées, notamment en lien avec les piliers de nos enjeux RSE, sont les suivantes :

- Lien sociétal : mise en œuvre d'actions sociétales cohérentes avec l'identité du Groupe
- Chaîne de valeur : se différencier à travers une offre de produits et services responsables sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Environnement : agir de façon responsable dans ses opérations et réduire son impact environnemental sur l'ensemble de son périmètre.
- Ressources humaines : créer de la valeur en veillant à un développement des employés cohérent avec les valeurs du groupe.
- Ethique des affaires : garantir une gestion de l'éthique des affaires transparente et exempte de risques de corruption.
- Vision et Gouvernance : définir l'identité du groupe, ses valeurs et les structures de gouvernance mises en place pour atteindre les objectifs stratégiques.

Parmi ces thématiques, celles ayant le moins d'impact ont été écartés et celles restantes ont été déclinées en propositions plus détaillées qui ont fait l'objet d'une évaluation externe. Cette démarche a consisté à établir, sur la base d'informations publiques, d'enquêtes, d'analyses internes et externe, une liste des attentes les plus importantes pour chacune des parties prenantes afin de les classer sur une échelle d'importance :

- Enjeux notables : identification entre 1% et 33% des acteurs
- Enjeux significatifs : identification entre 33% et 66% des acteurs
- Enjeux critiques : identification par plus de 66% des acteurs

Il est à noter que pour les investisseurs et les prêteurs dette, cette démarche a retenu l'approche d'agences de notation et d'analystes, confrontés aux pairs et comparables du secteur.

A l'issue de la démarche d'identification des enjeux, le Groupe a finalement classé ses risques selon une double entrée :

- Sa perception de l'importance des thématiques par les parties prenantes ;
- Et la perception par la Direction Générale de l'entreprise des thématiques pouvant être des axes de création de valeur pour le Groupe.

Ce travail de classement a été réalisé à la suite d'ateliers d'évaluation où les thématiques ont été abordées en lien avec les potentiels plan d'action que le Groupe pouvait envisager. Ils ont été exposés et débattus au sein du Comité ad-hoc du Conseil d'administration qui est en charge des sujets ESG.

Exclusion : Le Groupe n'estime pas être porteur de risques ou d'opportunités majeurs sur les sujets de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, de respect du bien-être animal, de l'alimentation responsable, équitable et durable.

## 10. INDICATEURS

Thèmes	Enjeux	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Valeurs 2020 - 2021	Valeurs 2021- 2022	Valeurs 2022- 2023	Analyse des variations N/N-1	Périmètre
Vision et Gouvernance	Gouvernance & organes de contrôle	Pourcentage de femme au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)	Taux sur la période financière du nombre de femmes au sein du conseil d'administration ramené au nombre total de membres composant le conseil d'administration	Nb femmes / Nb total de personnes	50 % de juillet 2020 à janvier 2021 puis 37,5 de Janvier 2021 à mai 2021 ; 43% de mai à juin ; 33% en juin	Du 01/07/2021 au 08/07/2021 : 20% Du 09/07/2021 au 30/06/202 : 50%	50%	Aucune évolution relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Groupe
	Gouvernance & organes de contrôle	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)	Taux sur la période financière du nombre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration ramené au nombre total de membres composant le conseil d'administration	Nb d'administrateurs indépendants / Nb total d'administrateurs	3 sur 8 administrateurs (37,5%) de juillet 2020 à mai 2021 ; 43 % mai et juin (3/7) ; 33% en juin (2/6)	Du 01/07/2021 au 08/07/2021 : 20% Du 09/07/2021 au 30/06/202 : 67%	67%	Aucune évolution relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Groupe
	Vision et stratégie RSE	Nombre de comités RSE tenus dans l'exercice	Nombre de comités RSE tenus durant l'exercice	Nombre de comités RSE tenus durant l'exercice	N/A	N/A	2	Résultat conforme à l'objectif attendu.	Groupe
	Vision et stratégie RSE	Présence de critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Rapport de la rémunération (ex-ante) des dirigeants indexée sur la performance RSE du Groupe sur la totalité de la rémunération des dirigeants	Rémunération potentiellement impactée par des critères RSE / Rémunération potentielle totale	N/A	N/A	Oui, 8 critères sous 3 catégories : financiers quantifiables ; extra financier quantifiables ; extra financiers qualitatifs	Mise en place d'une rémunération incluant des critères RSE	Groupe
Ethique des affaires	Ethique des affaires	Nombre d'actions intentés concernant des comportements anticoncurrentiel et de situation de monopole	Actions déclarées sur la période financière	Nombre total d'actions déclarées sur le périmètre	0	0	0	Aucune évolution relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Groupe
	Protection des données	Nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données	Actions déclarées durant la période financière sur le périmètre administré	Nombre total d'actions déclarées	0	0	0	Aucune évolution relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Filiales administrées sous S.I. commun représentant 64% du C.A. consolidé
Ressources humaines	Attractivité et rétention des talents	Taux de turnover	Taux de turnover	Données restreintes aux CDI ; ((Entrées + sorties)/2)/effectif début de période	24,71%	32,43%	34,90%	Dégradation du taux de turnover contextuelle lié à l'évolution du marché du travail	Bastide + filiales intégrées SIRH (cf §5)
	Diversité et non discrimination	Salaire homme / femme : écart	Taux d'écart entre les salaires homme et les salaires femme glissant	Rapport des Salaires Annuels moyens des effectifs permanents des femmes / Salaires moyens des effectifs permanents	5,52%	4,04%	-1,56%	Indicateur dans un écart volatil acceptable traduisant l'équilibre attendu.	Bastide + filiales intégrées SIRH (cf §5)
		Répartition homme / femme (index d'égalité des genres)	Répartition homme / femme	Effectif par genre / Effectif total	49% Femmes 51% Hommes	49,9% Femmes 51,1% Hommes	50% Femmes 50% Hommes	Aucune évolution significative relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Bastide + filiales intégrées SIRH (cf §5)
	Politique RH	Taux de satisfaction des employés	Mesure de la satisfaction globale des employés sur une base multicritère (conditions de travail, dialogue social, rémunération, perspectives de carrière...)	Score multicritère basé sur un sondage interne.	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	Non disponible, sondage non planifié sur l'exercice	L'évaluation du taux de satisfaction sera réalisée sur le prochain exercice, la campagne de sondage n'ayant pas pu être planifiée sur l'exercice 2022-2023.	N/A

Thèmes	Enjeux	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Valeurs 2020 - 2021	Valeurs 2021- 2022	Valeurs 2022- 2023	Analyse des variations N/N-1	Périmètre
	Formation	Nombre d'heures de formation moyennes par salarié	Nombre d'heures de formation moyennes par salarié	Nombre d'heures de formation / Nombre de salarié en ETP sur l'année (SIRH + Experf)	9,62 heures	10,43 heures	9,27 heures	Aucune évolution significative relevée, résultat conforme aux objectifs du Groupe	Bastide + filiales intégrées SIRH (cf §5)
Environnement	Consommation d'énergie / EMS	Nombre de tonnes de CO2 émises	Nombre de tonnes de CO2 émises	Somme du tonnages émis selon les Scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise : - les émissions liées à la combustion de carburant des véhicules de services détenus par l'entreprise - les fuites de gaz frigorigènes d'une climatisation, d'un frigo ou d'une chambre froide Scope 2 = émissions indirectes liées à l'énergie Ce sont les émissions indirectes (principalement liées à l'électricité) qui n'émet pas directement sur le lieu de travail mais tout au long de la supply chain	7 164	7 009	7 332	Emissions en progrès moins rapide sur l'exercice que sur le volume d'affaires (4,6% contre une croissance de C.A. de 8.5%). L'amélioration de la performance énergétique sur le transport est satisfaisante.	Cf. §5 pour le périmètre défini
	Emission GES / Changement climatique	Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litre	Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litre	Moyenne des consommations de carburant ramenée en litre pour la flotte totale	2 713 641	2 814 804	2 838 156	Augmentation du litrage total mais abaissement du litrage moyen par véhicule, en lien avec l'indicateur "émission CO <sup>2</sup> "	BLCM+25 filiales (cf .§5 pour la définition du périmètre)
	Emission GES / Changement climatique	Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne	Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne	Tonnage de CO2 : les données sont issues de la consommation totale de carburant de la flotte mis à disposition par nos fournisseurs	6 865	7 164	7 041	Abaissement du rejet moyen par la mise en œuvre de dispositifs d'écoconduite et de sélection de véhicules hybrides, électriques ou présentant des caractéristiques de consommation de carburant optimisées	BLCM+25 filiales (cf .§5 pour la définition du périmètre)
	Impact produits / offre verte	Nombre de dispositifs médicaux traités dans le programme 'second life'	Actions déclarées sur la période financière	Nombre total d'actions déclarées	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	20 480	N/A	Groupe
	Pollution et déchets	Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes (en tonnes)	Quantité de déchets générés par les activités BLCM par catégorie de déchets : DIB, rebuts de Dispositifs médicaux, déchets papiers et emballages, déchets DEEE pris en charge les éco-organismes	Somme de tous les tonnages déclarés enlevés par les prestataires déchets (Suez, Valdelia, Paprec, Aubord, Ecosystem sur l'exercice 2023).	258	N/A	587	Volume de déchets générés restant cependant peu significatif au regard des enjeux environnementaux du Groupe	BLCM
	Pollution et déchets	Taux de recyclage des déchets	Part des déchets collectés introduits dans un processus de requalification ou de revalorisation	Taux de recyclage pondéré déclaré par les fournisseurs de collecte de déchets	NC	NC	57%	N/A	BLCM

Thèmes	Enjeux	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul	Valeurs 2020 - 2021	Valeurs 2021- 2022	Valeurs 2022- 2023	Analyse des variations N/N-1	Périmètre
Chaîne de valeur	Qualité & sécurité des produits	Taux de satisfaction clients	Nombre de clients exprimant leur satisfaction par sondage	Moyenne par division opérationnelle ou par filiale du pourcentage de patients ou clients satisfaits / nombre de client total ayant répondu aux questionnaires ou ayant accepté un RDV pour toute enquête significative. (Indicateur suivi pour les sociétés du Groupe établissant un suivi de satisfaction par sondage)	95,80%	N/A	91,70%	L'abaissement de la satisfaction moyenne est notamment en lien avec une méthodologie plus exigeante contribuant à mieux cibler les enjeux de nos patients. Le programme d'amélioration de la qualité a été recalé sur les zones de faiblesse relevées.	Groupe, hors division opérationnelle « collectivités »
	Qualité & sécurité des produits	% de sites concernés par le label ISO 9001 et Quali'PSAD	Nombre de sites répondant à des exigences qualité	Nombre total de sites divisé par le nombre de sites répondant à des exigences qualité	55%	N/A	64%	Programme de certification en progrès, conforme au plan de développement attendu	Groupe
	Achats responsables	% de fournisseur ayant signé la charte écoresponsable	Taux de fournisseurs référencés chez BLCM ayant répondu à la charte écoresponsable	Nombre de fournisseur ayant renvoyé la charte écoresponsable / nombre de fournisseur total déclaré par le service achat	8%	N/A	48%	Des progrès significatifs ont été réalisés sur cet aspect, celui-ci permettant d'alléger la démarche d'audit des fournisseurs. L'effort sera poursuivi en ce sens.	Groupe
	Achats responsables	% de fournisseurs audités sur la base de ISO 14001 et MDR	Taux de fournisseurs référencés chez BLCM ayant été audités sur la base des référentiels ISO 14001 et règlement MDR	Nombre de fournisseur audités (date d'audit enregistrée) / nombre de fournisseur total déclaré par le service achat	5%	N/A	0%	Mise en place d'un programme d'audit de fournisseurs sensibles en 2024, les principaux fournisseurs étant contrôlés sur la base de la charte écoresponsable demandant une déclaration de conformité	Groupe

## 11. ATTESTATION DE VERIFICATION